

# Groupe déchets/Recyclage Info n°7 : le recyclage en Mairie, et vous ?

**N'oubliez pas que vous pouvez déposer à l'accueil de la Mairie :**

- les bouchons alimentaires en liège ou en plastique
- les piles bâtons ou boutons
- les brosses à dents en plastique classiques et les tubes de dentifrices
- les instruments d'écriture (stylos à bille ou à plumes et leurs cartouches d'encre, porte-mines, feutres, correcteurs (sous forme de souris, bouteilles ou stylos) et **désormais** les adhésifs (rubans, colles et patafix) **mais uniquement de marque UHU** ([https://s3.amazonaws.com/tc-global-prod/download\\_resources/fr/downloads/11461/UHU-accepted\\_waste\\_poster\\_v2\\_fr.pdf](https://s3.amazonaws.com/tc-global-prod/download_resources/fr/downloads/11461/UHU-accepted_waste_poster_v2_fr.pdf))



- **et désormais aussi** les bas et collants ([https://s3.amazonaws.com/tc-global-prod/download\\_resources/fr/downloads/13038/DIM\\_Accepted-Waste-Poster\\_FR\\_v4.pdf](https://s3.amazonaws.com/tc-global-prod/download_resources/fr/downloads/13038/DIM_Accepted-Waste-Poster_FR_v4.pdf))  
Ces collectes sont soit transmises à des associations caritatives (par exemple Bouchons d'amour) pour leurs actions, soit introduites dans des filières de collectes nationales (Terracycle). Vos dépôts en Mairie sont donc utiles et allègent la poubelle des ordures ménagères. Merci de votre collaboration.